

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence
 Mention de diplôme GLCHIMI
 Version d'étape CHILAS_222

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assidue ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOP et EC AOP si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins - 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'anglet "Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)")	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles		
											Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal		Contrôle terminal					
SEMESTRE 1																						
SPCHLAS1	SPCHLA1A			Disciplinaire 1	6																	
SPCHLAS1	SPCHLA1A	O	YSCHL1A1	Chimie organique 1		CHIML1_201					écrit	2	100%					écrit	1h	100%	0.5	
SPCHLAS1	SPCHLA1A	O	YSCHL1A2	Chimie des solutions		CHIML1_201					écrit	2	100%					écrit	1h	100%	0.5	
SPCHLAS1	SPCHLA1B			Disciplinaire 2	6																	
SPCHLAS1	SPCHLA1B	O	YSCHL1B1	Atomistique		CHIML1_201					écrit	2	100%					écrit	1h	100%	0.5	
SPCHLAS1	SPCHLA1B	O	YSPHL1B1	Physique du Mouvement 1		PHYSL1_201					écrit	2	100%					écrit	1h30	100%	0.5	cf L1 physique
SPCHLAS1	SPCHLA1C			Disciplinaire 3	6																	
SPCHLAS1	SPCHLA1C	O	YSPHL1C1	Techniques de calcul 1		PHYSL1_201		écrit	3	mode (4)											1	cf L1 physique
SPCHLAS1	SPCHLA1D			Personnalisable	6																	
SPCHLAS1	SPCHLA1D	x	YSCHL1E2	Chimie : concepts et applications 1				écrit	3	mode (4)											1	
SPCHLAS1	SPCHLA1D	X	YSPHL1A1	Lumière et images		PHYSL1_201		écrit	3	mode (4)											1	cf L1 physique
SEMESTRE 2																						
SPCHLAS2	SPCHLA2A			Disciplinaire 1	6																	
SPCHLAS2	SPCHLA2A	O	YSCHL2A1	Chimie organique 2		CHIML1_201					écrit	2	100%					écrit	1h	100%	0.4	
SPCHLAS2	SPCHLA2A	O	YSCHL2A2	Chimie inorganique 1		CHIML1_201					écrit	2	100%					écrit	1h	100%	0.4	
SPCHLAS2	SPCHLA2A	O	YSCHL2A3	Travaux pratiques de chimie 1		CHIML1_201		écrit	2	mode (4)											0.2	à la seconde session, il y a report de la note de TP
SPCHLAS2	SPCHLA2B			Disciplinaire 2	6																	
SPCHLAS2	SPCHLA2B	O	YSCHL2B1	Thermochimie		CHIML1_201					écrit	2	100%					écrit	1h	100%	0.5	
SPCHLAS2	SPCHLA2B	O	YSPHL2B1	Thermodynamique Physique		PHYSL1_201					écrit	2	100%					écrit	1h30	100%	0.5	cf L1 physique
SPCHLAS2	SPCHLA2C			Disciplinaire 3	6																	
SPCHLAS2	SPCHLA2C	O	YSPHL2C1	Techniques de Calcul 2		PHYSL1_201		écrit	3	mode (4)											1	cf L1 physique
SPCHLAS2	SPCHLA2D			Personnalisation	6																	
SPCHLAS2	SPCHLA2D	x	YSCHL2E2	Chimie : concepts et applications 2				écrit	3	mode (4)											1	
SPCHLAS2	SPCHLA2D	X	YSPHL2A1	Oscillateurs et ondes 1		PHYSL1_201					écrit	3	100%					écrit	1h30	70%	1	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%

* Pour les MCC des deux UE de mineure santé, merci de contacter l'UFR Santé.

MCC adoptées par la CFVU du 26/09/2023

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves:

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Compensation

Au sein d'un semestre, il y a compensation entre les 5 UE qui le constituent.

La compensation s'opère également entre les 2 semestres du niveau L1

Règles concernant le statut AJAC

Un étudiant n'ayant pas validé sa L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure

Règle de prise en compte des absences aux épreuves

- Pour les éléments en mode ECI un CC de substitution est organisé en fin de semestre pour les étudiants ABJ.

- Pour les éléments affectés d'une seconde session, toute absence (justifiée ou non) se traduit par la note 0/20.

Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS)

- Mode (4) : moyenne pondérée de toutes les évaluations.

Règles de report de la session 1 à la session 2

Pour tout élément donnant lieu à une seconde session, il n'est pas possible de renoncer à la note globale de la session 1, si celle-ci est supérieure ou égale à 10/20.

Règles concernant le report des notes de TP

Si un élément constitutif contient une note de TP, précisé dans les remarques, et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera conservée que ce soit en cas de session 2 ou en cas de redoublement, sauf si le contenu pédagogique du ou des TP est modifié.